

député de Saskatoon-Biggar. C'est pourquoi je préconise un débat sur l'affaire lorsque la Chambre reprendra ses travaux à 8 heures ce soir.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

M. Comeau, appuyé par M. Alexander, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre l'initiative et de s'assurer la collaboration des provinces pour la convocation d'une conférence nationale portant sur l'unification des normes de l'enseignement primaire et secondaire.—(Avis de motion n° 10)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, M. Gleave, appuyé par M. Burton, propose,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.

#### *Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Orlikow, Dinsdale, Skoreyko, McGrath, Alkenbrack et Scott en remplacement de MM. Barnett, Comeau, Danforth, Howe, Ritchie et Rynard sur la liste des membres du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. St. Pierre en remplacement de M. Macdonald (Rosedale) sur la liste des membres du comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Allmand en remplacement de M. Crossman sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

M. Major en remplacement de M. Yanakis sur la liste des membres du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

#### *États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. MacEachen, membre du conseil privé de la reine,—Relevé des permis délivrés sous le régime de l'article 8 de la Loi sur l'immigration durant l'année civile 1969, conformément à l'article 8(5) de ladite loi, chapitre 325, S.R.C., 1952. (Versions française et anglaise) (Document parlementaire n° 1/158)

A 1 h. 35 du matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.